



Transmission entreprise

Par jchm

Bonjour,
Dans le cadre de la transmission de notre société SAS1, nous envisageons la création d'une holding qui achèterai les parts sociales de SAS1. Nous sommes salariés de SAS1.
SAS1 peut-elle consentir un prêt aux salariés pour leur apport en capital à la holding?
Merci d'avance de votre retour,
Bien cordialement.

Par ESP

Bonjour
Avec du peu d'éléments, difficile de vous répondre et un tel montage ne peut être bien cadré qu'avec l'aide d'un expert comptable.

Par jchm

Bonjour,

Merci de votre retour, mais surtout pour savoir si un prêt salarié peut être utilisé pour l'apport en capital.

Merci d' avance.

Par ESP

De mon point de vue, il y aurait abus de droit.
Demandez à votre comptable.

Par jchm

Merci beaucoup